



*** Webinaire * du Groupe Professionnel Centrale-Energies**
Mardi 15 mars 2022

La fin des moteurs thermiques dans l'automobile : un objectif à atteindre "quoi qu'il en coûte" ?

L'empreinte carbone française doit baisser drastiquement d'ici 2050 pour respecter l'accord de Paris signé à la COP21 et espérer limiter le dérèglement climatique. Au sein de cette empreinte carbone, le transport automobile représente une part importante, de l'ordre de 20%, principalement en raison du CO₂ émis lors de la combustion de l'essence ou du gazole.

Dans ce contexte, l'Europe a mis en place des réglementations contraignant les constructeurs automobiles à proposer des véhicules électriques.

Et la France a décliné les objectifs européens en programmant l'interdiction de la vente de voitures thermiques pour 2040.

Mais cette décision est-elle suffisante ? Et est-elle réaliste ? Quels sont les biais à prendre en compte ?

Dans un premier temps, Yves CROZET nous montrera quelle baisse des émissions moyennes de CO₂ nous pouvons attendre de l'arrêt des véhicules thermiques, compte tenu de l'inertie du parc. Il évoquera aussi les autres leviers nécessaires à une baisse des émissions : réduction du trafic, hausse des coûts de la mobilité et nouvelles politiques d'aménagement.

Ensuite Claude CHAM présentera quelques risques associés au « tout électrique » actuel : souveraineté industrielle, accès aux métaux, recyclage ou typologie d'emplois. Et il esquissera des pistes qui pourraient s'avérer utiles, en France et ailleurs : carburants liquides alternatifs, hydrogène et petits moteurs thermiques.

- **Yves CROZET** est Professeur émérite à Sciences-Po Lyon et chercheur au Laboratoire Aménagement Economie Transports (LAET-CNRS)
- **Claude CHAM** est Président d'honneur FIEV (Fédération des Equipementiers Automobiles)

⇒ *Nos intervenants répondront également aux questions que vous vous posez.*

Quand ? Le mardi 15 mars de 18h30 à 20h

Où ? Le webinaire aura lieu sur ZOOM. Après votre inscription vous recevrez le lien pour vous connecter.

Pour vous inscrire au webinaire, merci de remplir le formulaire accessible en cliquant sur le lien ci-après : [inscription au webinaire](#)

